



AVIS DE DECISION PRISE SUR RECOURS

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de IDEA SCRL, rue de Nimy 53 à 7000 MONS, pour construire et exploiter une éolienne d'une puissance comprise entre 3,6 et 4,8 MW et ses auxiliaires (aire de montage, accès, câbles électriques souterrains, cabine électrique et noues de gestion des eaux) avec modification sensible du relief du sol et travaux de déboisement (n° de dossier de première instance : 10013020 et n° de dossier de recours : 10015891).

Projet de catégorie B (projet avec une étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Parc éolien de Seneffe-Syngenta – ZAE, rue de Tyberchamps bte 37 à 7180 SENEFFE (ZI Seneffe-Manage)

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population que le permis unique sollicité est refusé par décision du Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux en date du 15 janvier 2026.

Cette décision indique d'une part, que le recours introduit par le demandeur contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué prise en date du 28 mai 2025 refusant le permis unique susmentionné est recevable et d'autre part, que la décision querellée est confirmée.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

La décision peut être consultée du **27 janvier 2026 au 16 février 2026** à l'Administration communale de Pont-à-Celles – service Cadre de vie place communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, dans les limites prévues par le Décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement et ce, durant la période d'affichage, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous pris au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00.

A Pont-à-Celles, le 23 janvier 2026.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN